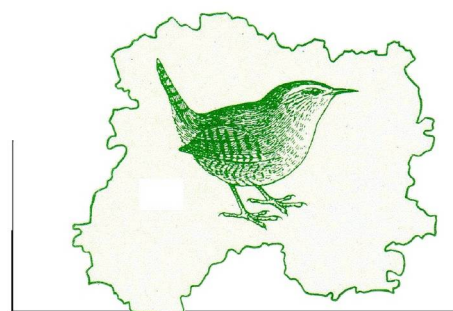


Les Trilles du Troglo

Bulletin d'information de l'association

Marne Nature Environnement



Edito

Voilà un deuxième Numéro pour 2026 !

Nous avons une année très déséquilibrée climatiquement ; avec des alternances de chaud et de froid. Toujours des températures anormales de saison... Au verger on a eu du gel qui a réduit la fructification, mais aussi qui a retardé le développement de la vie végétale et animale.

On rechauffe un peu le soir en mai ! Au rucher par contre essaimages importants, mais production finalement généreuse. L'année n'est cependant pas finie et il arrive que des colonies meurent d'épuisement l'hiver suivant.

Mon inquiétude vient de la quasi absence des papillons. Et les oiseaux qui ont faim viennent sur les ruches me prendre quelques abeilles. Trois mésanges mortes près de la maison, les étourneaux qui se chamaillent avec les pigeons et les merles pour quelques cerises encore vertes. Est ce qu'on manquerait d'insectes ?

Dans les vignes et les champs, les traitements s'enchaînent quotidiennement. Après chaque pluie et toujours en prévention de ce qui pourrait advenir. Je renourris les oiseaux à la mangeoire ; les niochirs sont occupés. Je m'interroge...

Ah puis revoilà la canicule...

Vous trouverez dans ce numéro des informations sur l'activité de MNE. Des courriers , des actions de soutien à d'autres associations ou encore des animations, le calendrier à venir...

CALENDRIER D' ACTIONS

vu sur <https://www.mutuelles-sante-planetaire.com/>

Une traversée citoyenne de près de **1 000 km**, à travers **5 pays**, pour sensibiliser aux enjeux de santé, d'agriculture et d'environnement.

Étape2—Reims

📍 France

📅 11-12 octobre

🚲 150 km

Nous réfléchissons à une table ronde sur santé et pesticides ! On en reparle.

JUIN 2026

Sommaire

Edito :

L'AG de Marne Nature..... P 2

La Recluse P 2

Pesti'Riv..... P 3

Courrier pour ATMO P 4

CALENDRIER a venir P 6

Expositions à prêterP 6

Papillons P 7

Bulletin d'adhésionP 8

Bulletin édité par « **MARNE-NATURE-ENVIRONNEMENT** »

Association agréée, fédérée à Champagne Ardenne Nature Environnement et France Nature Environnement

Secrétariat : **M PETERS** Directeur de la publication : **F.PERARD**.

Site : www.marne.nature.environnement@gmail.com .

L'AG de MNE :

Elle s'est tenue ce Mardi 14 avril 2026 à la MAISON DES SYNDICATS Jean Reyssier, 1 Place de Verdun à Châlons-en-Champagne. Merci à tous les amis présents qui ont fait le déplacement et aux associations partenaires qui complètent notre public adhérent.

Le rapport a été adressé à tous, mais il est consultable sur le site de MNE www.marne-nature.fr



La Recluse



<https://sante.journaldesfemmes.fr>

Une petite info sur cette araignée, originaire des états-unis, suspectée en France.

Une connaissance proche de Marne Nature, résidant à Reims s'est fait mordre par cette araignée. Le diagnostic s'est fait à l'hôpital avec vérification ADN. Notre ami a bien souffert. En travaillant à la remise en état d'un faux-plafond, des éléments variés sont tombés, en enlevant la dernière frisée du plafond.

Une douleur intense est survenue ensuite, accompagnée d'une tache (dans le dos) qui n'a cessé de s'agrandir. Une sensation de brûlure profonde, avec ensuite fièvre et grande fatigue.

L'hospitalisation s'est révélée indispensable avec des soins continus. Après plusieurs mois, la blessure présente encore une assez grande cicatrice.

L'araignée est venimeuse et sa morsure nécrosante. On la trouve dans des milieux peu fréquentés, mais aussi assez proche de l'eau...

Bon le cas est peu fréquent...

Pesti 'Riv

L'étude pestiRiv a été initiée en 2021-2022 et a été publiée le 15 septembre 2025.

Elle a eu lieu dans plusieurs régions de France dans 265 lieux viticoles ou non viticoles pour mesurer 56 substances dans l'air extérieur, l'air et les poussières à l'intérieur des habitations, et dans l'urine et les cheveux des participants. Les résultats de l'étude montrent que les riverains des zones viticoles sont plus exposés aux produits phytopharmaceutiques appliqués sur ces cultures que les personnes éloignées de toute culture. Ces expositions sont par ailleurs plus importantes en période de traitement. L'augmentation de l'imprégnation biologique en zones viticoles est observée à la fois chez les adultes et les enfants.

Un groupe de bénévoles de Champagne Ardenne Nature Environnement a donc décidé de faire un courrier à ATMO Grand-Est, avec copie à la Région, à l'ARS, au CIVC, à la chambre d'agriculture de la Marne et au sous-préfet d'Epemay pour commenter ces résultats. Ce courrier a aussi été signé par des médecins d'**Alerte des Médecins sur les Pesticides et les Perturbateurs Endocriniens (A.M.P.P.E)**.

Les préconisations qui suivent l'étude sont assez lénifiantes : des mesures individuelles telles que rentrer son linge, fermer les fenêtres, éplucher ses légumes ...nous ont semblées insupportables. Nous avons donc demandé que des mesures plus protectrices soient mises en place, avec une charte d'engagement des utilisateurs de phytos qui se doit d'être élaborée pour et avec les riverains et avec une application permettant de signaler les traitements en cours à toutes fins de protection.

Bien sûr ce n'est pas suffisant au vu des maladies engendrées par ces pesticides qui explosent actuellement.

La réponse d'ATMO Grand Est est une fin de non-recevoir « ces dispositifs ne relèvent pas de [leurs] missions »... Cependant nous allons relancer le débat : aucune information sur cette étude sur leur site contrairement aux autres ATMO des régions concernées. Et les interlocuteurs mis en copie n'ont pas daigné nous répondre : il faut sans doute insister...

A suivre donc...

À noter que le sénateur Husson , président D'atMo G-Est a voté la loi Duplomb qui demandait le retour de pesticides interdits

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/pestiriv-resultats-de-letude-nationale-sur-lexposition-aux-pesticides-des-riverains-de-zones>



Voilà le courrier adressé à ATMO



CHAMPAGNE ARDENNE NATURE ENVIRONNEMENT (C.A.N.E.)

CANE Champagne Ardenne Nature environnement
association agréée pour la protection de l'environnement en C-A
13 rue de courtaumont 51500 Serriers
TEL 0784678089 cane.juris@gmail.com

à Monsieur Jean François HUSSON, Président d'ATMO Grand-Est
5 rue de Madrid 67300 Schiltigheim

Copies :

à M Franck LEROY, Président de la Région Grand-Est

à M Emmanuel AUBER, Sous-Préfet d'Épernay

à Me Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale de l'ARS Grand-Est

à M Maxime TOUBART, Président du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne

à M Pascal COLLARD, Président de la Chambre d'agriculture de la Marne

Objet : avis de l'association Champagne Ardenne Nature Environnement sur l'étude PestiRiv et préconisations

Notre commission Biodiversité remercie ATMO GE d'avoir répondu à notre demande d'information sur l'étude PestiRiv par l'intermédiaire de notre représentant au CA d'ATMO GE, Gilbert CALI. Nous en avons lu la synthèse.

Voici nos réflexions :

Sur le plan méthodologique, PestiRiv est une étude solide et plutôt exigeante; ce n'est pas un simple outil de communication conçu uniquement pour rassurer, puisqu'elle met noir sur blanc l'existence d'une **surexposition des riverains** des communes de Champillon et du Mesnil-sur-Oger aux Produits-Phyto-Pharmaceutiques (PPP) entre autres. Le socle est scientifique, comme les quelques 500 pages des 3 tomes disponibles sur le site de l'ANSES, cependant les résultats synthétisés visent à cadrer le débat voire à éviter la panique, ce qui édulcore la publication finale pour le *grand public* qui en devient assez lénifiante. Faire essentiellement reposer la protection des riverains sur des actes individuels tout en soutenant que cela ne peut pas suffire n'est pas acceptable.

Nous pensons qu'à eux seuls, en Champagne viticole, les 35 000 ha d'appellation sur lesquels s'exerce cette surexposition des riverains mériteraient au moins la tenue de réunions publiques autour de la protection de la population concernée (professionnels et riverains). La maladie de Parkinson, les lymphomes, et le cancer de la prostate sont reconnus maladies professionnelles pour les salariés agricoles donc on peut imaginer que les riverains sont exposés à ces risques. En 2022, une **Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques** a été élaborée par la chambre d'agriculture de la Marne, en lien avec les organisations syndicales agricoles et viticoles. Elle devait **favoriser le dialogue** entre agriculteurs, habitants, travailleurs et élus locaux, tout en répondant aux enjeux de **santé publique** mais il n'y a eu aucun dialogue, aucun riverain non professionnel de parcelle agricole n'a été invité au travail d'élaboration.

Par ailleurs, l'impact des PPP ne s'exerce pas que sur les êtres humains, il agit aussi sur **l'ensemble du vivant**, et c'est ce qui est prouvé dans le lien suivant intitulé: « impacts des PPP sur la biodiversité et les services écosystémiques INRAE-Ifremer mai 2022 »: https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/PestiEcotox_Synthèse_Experts_V12_rev2.pdf. On constate par exemple que les PPP impactent toutes les espèces animales et qu'ils perturbent même les plantes et les champignons et que tous les vertébrés sans exception sont en déclin observé (abondance, diversité). En croisant ce document avec le

contenu publié de PestiRiv on découvre par retentissement, ce qui attend l'espèce humaine, celle-ci faisant partie de la **biodiversité** de façon évidente. De plus ne sommes-nous pas en bout de chaîne alimentaire ? Combien de temps, quand bien même seraient en place des systèmes de protection de la santé pour tous, l'espèce humaine va-t-elle encore pouvoir se maintenir dans un bien-être physique, moral, social et environnemental dans de tels **écosystèmes dégradés** ?

En complément d'une aide à la réflexion, l'étude ATMO de 2008 sur l'évaluation des produits phytosanitaires sur la ville d'Épernay démontre que des substances actives comme le folpel, avaient été détectées jusqu'en centre-ville et qu'une des écoles de la Ville, l'école Belle Noue est mitoyenne de parcelles viticoles. L'utilisation de folpel aurait fortement diminué depuis mais, au vu des achats de pesticides recensés qui eux ne diminuent pas, qu'en est-il des autres substances ? Notre inquiétude demeure. L'idéal serait de réduire drastiquement et dès maintenant l'usage de ces PPP. et depuis des années que nous militons pour une alternative à cet empoisonnement universel, nous n'avons pas été entendus.

Après réflexions, dans notre commission associative Biodiversité composée d'écocitoyens, nous n'avons pas trouvé d'autre moyen d'action que cette lettre.

Voici nos préconisations qui ne sont pas exhaustives et qui visent au minimum à prendre en compte la protection sanitaire de la population riveraine :

- relancer le **dialogue** avec les citoyens concernés par cette surexposition en revoyant la **Charte avec eux** pour en faire un document réellement élaboré en collaboration et qui fasse référence. Pourquoi ne pas s'appuyer sur les **Contrats Locaux de Santé** quand ils existent ?
- dans d'autres régions viticoles, il existe une **application** permettant de signaler les traitements en cours à toutes fins de protection. Ex: https://www.franceinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/agriculture-une-application-permet-de-signaler-les-heures-d-epandage_6598500.html. Pourquoi ne pas imaginer un outil similaire permettant de **signaler les traitements en cours** dans la Marne à destination des riverains ?

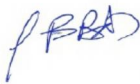
Au nom de tous les citoyens concernés par ce risque sanitaire avéré, nous vous remercions pour l'attention soutenue que vous saurez porter à ce courrier et pour les réelles et nécessaires prises de décisions que vous ne manquerez pas de prendre. Nous restons à votre disposition pour toutes vos demandes de précisions ou de rencontres éventuelles.

Très respectueusement, le 23 mars 2026.

Frédéric PERARD, Président de CANE

Gilbert CALI, administrateur

Muriel PETERS, secrétaire

 Texte

Evelyne BOURGOUIN, administratrice, représentante de F.N.E Grand Est au sein du C.E.S.E.R Grand-Est



Dr Sandrine LANGLOIS, Alerte des Médecins sur Les Pesticides et les perturbateurs endocriniens



Dr Bernard COMTE, Alerte des Médecins sur Les Pesticides et les perturbateurs endocriniens



CALENDRIER à venir...



EXPOS disponibles au prêt (gratuit) et aussi à l'animation par les bénévoles

EXPO EAU
EXPO 4 SAISONS
EXPO LOUP



PAPILLONS :

Cela fait plusieurs années maintenant que l'on surveille les papillons dans le jardin. Nous connaissons maintenant plusieurs dizaines de ces animaux bien sympathiques.

Le Vulcain, les Piérides, le Grand Paon du jour, ce Robert le diable bien familier qui se poserait sur nous régulièrement. On en passe aussi de ces Belles Dames, Citrons et autres visiteurs.

C'est toujours un plaisir de les voir revenir ; sauf que cette année c'est le vide absolu. Nib !

Sauf ! La Mégère qui s'est pointée un après-midi. Connaissant les gros papillons, je m'intéresse maintenant plus facilement aux plus petits : l'Aurore, le Tircis, voire la Zygène ou l'Hermine, etc.

Voici une photo du papillon ouvert : donc du marron et du orange et des ronds surtout. D'ailleurs le papillon fermé, c'est un gros rond (des ocelles) qui va nous intriguer.

Mais qu'est ce que j'apprends ! Son compagnon porte un autre nom : le Satyre. Déjà que c'est pas facile avec les noms latins ...

Bon comment qu'on les différencie ?

Le mâle diffère de la femelle par une bande "androconiale" de couleur . Mazette...

Le terme « androconial » qualifie une caractéristique spécifique des ailes de certains lépidoptères, sur lesquelles on détecte la présence d'écailles glandulaires particulières sur leurs ailes.

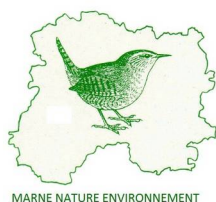
Ces écailles, appelées androconies, ont pour fonction de produire et sécréter une hormone aromatique. Cette hormone joue un rôle important dans le processus de reproduction, car elle attire les femelles lors de la parade nuptiale. Merci le Larousse.

En observant, on voit effectivement une bande plus large chez le mâle. Comme celle de gauche que j'ai photographié dans la serre..

Ah ben alors ma Mégère c'est un Satyre !

PHOTO de DROITE : <https://www.lepinet.fr/especes/nation/lep/index.php?id=30750#>





Bulletin d'adhésion (de réadhésion) 2026

MARNE NATURE ENVIRONNEMENT- 13 rue de Courtaumont 51500 Sermiers

Présidence : Frédéric PERARD

contact : marne.nature.environnement@gmail.com

site internet: www.marne-nature.fr

NOM: PRENOM:

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL (facultatif): EMAIL :

☐ Je souhaite (ré) adhérer à Marne Nature Environnement pour l'année 2026

☐ Adhésion individuelle à 20 €

☐ Adhésion familiale à 30 € *

☐ Adhésion associative à 40.00 € (réservée aux associations)

Par virement sur l'IBAN : FR76 1027 8088 6400 0222 5090 173 BIC : CMCIFR2A

Ou par chèque libellé à l'ordre de Marne Nature Environnement

☐ Je souhaite recevoir par mail le journal de l'association

☐ Je souhaite recevoir par courrier le journal de l'association

* Pour l'adhésion familiale uniquement, les prénoms et âges des membres de la famille vivant sous mon toit :

.....

DATE :

SIGNATURE :



Prêt possible avec convention , gratuit pour les adhérents ; sur réservation

= photo =

À VOUS DE JOUER !

✱ DANS VOTRE JARDIN ✱

APPAREIL PHOTO CONVENTION - Il existe différentes techniques de pose en milieu naturel. Les plus couramment utilisées sont la pose en coulée et sur site de présence avérée. Il n'existe pas réellement de pose plus efficace qu'une autre. - Cependant il est fondamental de s'adapter au milieu et bien entendu aux espèces recherchées.		+ D'INFOS - Nous vous informons que nous étudions les mammifères en milieu forestier à l'aide de ce piège qui comptabilise tous les passages dans sa proximité. Il est suivi en permanence par satellite grâce à une puce électronique. - Si vous désirez des renseignements, veuillez nous contacter au :
SUR SITE - Sur site : où l'animal restera quelque temps en place - Appareil à temps de réaction long - Mode photo ou vidéo	EN COULÉE - En coulée - Appareil à temps de réaction court - Mode photo obligatoirement	
FICHE - Fiche de recueil de données à remplir - Piège N° / N° de série / Marque - Modèle / Coordonnées GPS - Dates de présence sur le terrain - N° photo ou vidéo / Date photo ou vidéo / Heure ou vidéo - Espace / Remarques (temps...) - Nom du cliché / Qualité	LÉGISLATION - Piégeage photographique et législation : Généralités - Article L411-1 I 1 du code l'environnement CE "la perturbation intentionnelle d'espèces animales protégées, par utilisation d'un piège lumineux, constitue une infraction en elle-même, sans préjudice de la commission d'une autre infraction" - Faut-il une demande de dérogation préalable et individuelle auprès du Conseil régional scientifique de protection de la nature (CRSPN) ? - Déclarations préalables : Autorisation écrite du ou des propriétaires, du ou des gestionnaires (PN, Pnec, Concessionnaires d'autoroutes, etc.), permis à avertir les autres usagers ONCFS, ONF, Fédération de chasse, ACCA etc. - Responsabilité civile: Attention à la pose sur voies publiques, autoroutes etc. (voir docs de Mr DOLLO, réponse ONCFS à Mr DOLLO et Docs CNIL)	